

COMPTE-RENDU DE SÉANCE
Séance du 16 février 2024

Le seize février deux mil vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DOUCHET Arnaud, Maire.

Présents : MM. DOUCHET Arnaud, JONARD Magalie, FRANÇOIS Marc, MENARD Claudine, COTTIN Gilbert, JONARD Fabien, LAVILLETTE Vanessa, BOUTHORS Frédéric, BOROWIAK Émilie.

Absents excusés : M. PARMENTIER Régis, PONTHEU Jean-Claude, GRANDHOMME Didier, VASSEUR Jean-Jacques qui donne procuration à M. DOUCHET Arnaud.

Absent : M. ROUCOU Jérémy.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Gilbert Cottin

1/ Demande de salle.

Invitée à participer à la réunion du conseil municipal Madame Sixtine Gibello, sophrologue installée à Pas-en-Artois présente son activité. Elle demande à l'assemblée l'utilisation d'une salle communale afin d'y organiser des ateliers.

Après le départ de Mme Gibello, le conseil municipal décide de modifier comme suit les tarifs de location de la salle de l'abreuvoir :

Location de la salle pour conférence ou organisation d'ateliers pour une durée n'excédant pas trois heures : 25 euros.

La salle de l'abreuvoir reste gratuite pour les ateliers organisés par la médiathèque municipale.

Le bureau du club de javelot sera invité à la prochaine séance du conseil municipal afin de redéfinir les créneaux d'occupation de la salle de l'abreuvoir.

2/ Devis

M. le Maire présente plusieurs devis.

Devis de la société CAP Industries pour le curage du réseau unitaire d'assainissement comprenant :

Hydrocurage des 210 regards et 14 déversoirs d'orage.

Transport et Traitement des déchets

Coût : 4 260,00 € HT soit 5 107,20 € TTC. Le devis est accepté à l'unanimité.

Panneaux aux abords du stade

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors des séances précédentes, il a été décidé de poser aux alentours du stade 3 panneaux dégageant la commune de toute responsabilité en cas de dommages aux véhicules stationnés pendant les matchs et les entraînements.

Il présente un devis de la société Girod qui comprend la fourniture de :

3 panneaux triangulaires, 3 panneaux rectangulaires « Risque de choc aux personnes et aux véhicules lors des manifestations sportives, la commune décline toute responsabilité », 3 poteaux et les fixations.

Coût : 500,73 € HT soit 600,88 € TTC. Le devis est accepté à l'unanimité.

3/ Police de la publicité :

M. le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes lui a fait parvenir un projet d'arrêté du Maire portant opposition du transfert du pouvoir de police de la publicité au Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Il en donne lecture à l'assemblée. Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les membres présents approuvent la signature de cet arrêté.

4/ Demande du club de gymnastique de la commune de Souastre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la salle communale de Souastre fera l'objet de travaux à compter du mois d'avril 2024 et pour une durée de 12 mois. Le club de gymnastique de ladite commune demande le prêt gracieux d'une salle afin qu'il puisse continuer ses activités.

Le conseil municipal, considérant que le club de gymnastique de Pas-en-Artois occupe déjà la salle polyvalente le lundi, propose que le club de Souastre se joigne gratuitement à celui de Pas-en-Artois et qu'ils regroupent leurs activités le lundi soir.

5/ Procès-verbal de la Commission Communale des Impôts Directs

Le quorum n'étant pas atteint, les membres de la CCID seront convoqués ultérieurement.

6/ Composteur Municipal

Madame Jonard propose l'installation d'un composteur municipal.

Des renseignements seront pris sur le fonctionnement d'un tel service.

7/ Repas des Aînés

Il aura lieu le dimanche 17 mars 2024

8/ 14 juillet et fête communale 2024

Réflexions sur :

Soirée du samedi

Défilé

Apéritif concert